




<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le 20 FEV 2020</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p> <p><i>Maire par délégation</i></p>  <p>MC TESTA</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p>
---	--

Service : Sports

POLICE DE LA CIRCULATION

COURSE DES FEMMES 2020

Dimanche 08 Mars 2020

Départ de la Course 10h00 sur les Allées Paul Riquet

Arrivée de la course 12h30 sur les Allées Paul Riquet

ARRÊTE DE PRIORITE DE PASSAGE SUR LE TEMPS DE LA COURSE

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants

VU le Code de la Route et notamment les Articles L 411-1, R 411-1 à R 411-28, R 417 - 9 à R.417-13 et L 325-01 à L 325-13, R 325-1 à R325-46

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code Pénal et notamment, les articles 131-13 et suivant et l'article R.623 - 2,

VU l'arrêté municipal du 14 Novembre 1955 sur la police de la circulation et du stationnement et les arrêtés postérieurs qui l'ont complété et modifié,

CONSIDERANT que pour assurer le bon déroulement et la sécurité des participants à « La course de Noël », course pédestre organisée par le Service des Sports le **Dimanche 08 Mars 2020** il convient d'adopter des mesures particulières en matière de :

- contrôle des accès
- sécurité
- circulation

et de prévoir leur mise en application.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 -- La circulation sera interrompue le Dimanche 08 Mars 2020 à partir de 10h00 le temps de passage de tous les participants sur les voies suivantes:

Allées Paul Riquet
Avenue Wilson
Carrefour de l'Hours
Rue Isaac Newton
Rue Nicolas Copernic
Rue Jules Verne
Boulevard de Genève
Rue Antoine Palazy
Rue Jean Valette
Rue Verdi
Rue des Nouvelles Arènes
Avenue Enseigne Albertini
Rue de Bordeaux
Rue Daumier
Rue de l'école Andelys
Place du 14 Juillet
Avenue Jean Moulin
Avenue Georges Clémenceau
Place de la Victoire
Rue de la République
Rue Trencavel
Place de la Madeleine
Rue Paul Riquet
Place Pierre Sémard
Rue Pierre Flourens
Place Gabriel Péri
Rue des Anciens Combattants
Rue de la Citadelle
Place Jean Jaurès
Allées Paul Riquet

ARTICLE 2 – Les interruptions de circulation des véhicules lors du passage des coureurs seront assurées par des agents de la Police Municipale et des signaleurs.

ARTICLE 3 – Dans le cadre de la course des Femmes, une occupation du service public sera matérialisée comme suit, deux stands seront positionnés le dimanche 08 Mars sur les Allées Paul Riquet de 09h30 à 12h00.

ARTICLE 4 -- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Central de la Police, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

20 FEV 2020



Robert MENARD

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE, LE PRÉSENT ACTE PEUT FAIRE L'OBJET, À COMPTER DE SA NOTIFICATION / PUBLICATION, D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF, DANS LE DÉLAI DE DEUX MOIS.